

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 décembre, à 17 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Forges à Bourbriac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHEVALIER Hervé ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; DUPONT Frédéric ; GAREL Pierre-Marie ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; JOBIC Cyril ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (*suppléant*) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RAFFIN Karine (*suppléante*) ; RANNOU Hervé ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; THOMAS David (*suppléant*) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOULANGER Servane à DUMAIL Michel ; CHAPPE Fanny à GOUAULT Jacky ; ECHEVEST Yannick à Marie-Françoise LE FOLL ; GIUNTINI Jean-Pierre à GUILLOU Claudine ; GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE GOFF Yannick à MOURET Patricia ; LE HOUEROU Annie à LE MEAUX Vincent ; MOZER Florence à ROLLAND Paul ; NAUDIN Christian à PUILLANDRE Elisabeth ; PRIGENT Jean-Yvon à LE COTTON Anne ; RIOU Philippe à CADUDAL Véronique ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOETE Cécile ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; CLEC'H Vincent ; GAUTIER Guy ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE FLOC'H Éric ; PONTIS Florence ; QUENET Michel ; RASLE-ROCHE Morgan ; VAROQUIER Lydie

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	59
Procurations	14
Votants	75
Absents	15

DEL2023-12-244

MAISON DE LA SOLIDARITE A GUINGAMP (REHABILITATION DE L'ANCIEN POINT VERT) - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le territoire de Guingamp est riche d'un tissu associatif vaste notamment en terme d'associations caritatives. Certaines de ces associations qui viennent en aide à la population locale, sont actuellement hébergées dans des locaux ne répondant plus aux attentes des bénévoles et des bénéficiaires.

Le projet consiste donc à créer un pôle associatif regroupant, dans un même lieu, différentes structures : la Croix Rouge, le Centre d'Aide Alimentaire, les Restos du Cœur, le Secours Populaire. Ce pôle sera situé dans la rue de l'Yser à Guingamp, dans les anciens locaux de l'enseigne Point Vert, qui seront réhabilités et adaptés aux besoins des associations identifiées.

Ce projet avait été programmé par la Communauté de communes de Guingamp. La maîtrise d'ouvrage de ce projet a été reprise par Guingamp-Paimpol Agglomération lors de la fusion des sept communautés de communes en 2017. A l'issue des travaux, le bâtiment et sa gestion seront rétrocédés à la Ville de Guingamp.

A ce stade, ce projet associe les communes de l'aire urbaine de Guingamp. En effet, les rayons d'action des associations concernées – les Restos du Cœur, le Secours populaire, le Centre d'aide alimentaire et la Croix Rouge – correspondent aux contours de six communes de l'aire guingampaise (Guingamp, Plouisy, Pabu, Saint-Agathon, Grâce et Ploumagoar). D'autres communes dont les habitants peuvent solliciter des associations caritatives, seront également invitées à prendre part au financement du projet.

Cet équipement a déjà bénéficié de fonds DETR et de la DSIL-Contrat de ruralité. Cependant, son budget ayant été réévalué, il est proposé de présenter une nouvelle demande de financement à l'Etat dans le cadre de la DETR 2024.

Le nouveau plan de financement de la Maison de la Solidarité est donc le suivant :

charges	Montant (HT)	Produits	Montant (HT)	%
Etudes et maîtrise d'œuvre	115000	DETR 2021	157 500	16%
		DETR 2024	98 175	10%
Travaux	852 250			
Gros œuvre - démolitions - Aménagements extérieurs	195 000	Contrat de ruralité (acquis)	80 000	8%
Charpente bois - ossatures bois - menuiseries extérieures	98 000	Région (sollicitée)	193 450	20%
Couverture - Bardages acier	49 250			
Menuiseries extérieures	70 000			
Doublages - cloisonnement	78 000			
Carrelage - revêtement de sols	55 000			
Faux-Plafonds	40 000			
Peinture - ravalement	72 000			
Electricité - courants forts et faibles - Chauffage	140 000	Participation des communes	184 000	19%
Plomberie - Ventilation	55 000	Autofinancement	254 125	26%
TOTAL	967 250	TOTAL	967 250	100%

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Agglomération à l'unanimité,

- Valide le plan de financement du projet de réhabilitation de la Maison de la Solidarité à Guingamp (réhabilitation de l'ancien Point Vert), tel que présenté ci-dessus ;

Délibération

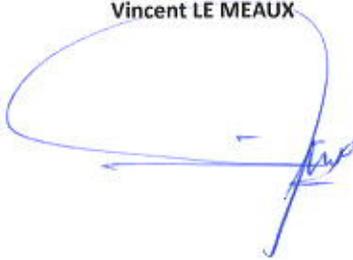
- Demande à bénéficier des aides au titre des crédits de la DSIL 2024 et/ou de la DETR 2024, et de tout autre financement éligible ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, Guingamp-Paimpol Agglomération s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution des fonds sollicités ;
- Autorise le Président ou son représentant à mener toutes les démarches nécessaires pour le lancement de cette opération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Hervé RANNOU

